

La plaque

Taille 30cmx40cm maximum

Noms & Prénoms

Adresse professionnelle

Numéros de téléphone et de télécopie

Adresse de messagerie Internet

Jours et heures de consultation

Mentions autorisées sur ses qualifications

Situation par rapport aux organismes d'assurance maladie

L'enseigne

- Diamètre 60 cm épaisseur 15 cm
- En drapeau ou en façade
- Eclairage blanc fixe autorisé



Cas Particuliers

LA DEUXIÈME PLAQUE

Les titres et diplômes d'études complémentaires reconnus par le conseil national de l'Ordre peuvent être affichés sur une seconde plaque après demande auprès de votre CDOMK

LA VITRINE

Les informations de la plaque principale peuvent être affichées sur la vitrine en lieu et place de la plaque en respectant les dimensions de 40cmx30cm

Le logo officiel ne peut être affiché qu'une seule fois sur la vitrine si il n'y a pas d'enseigne murale

En dehors de cela la vitrine doit être vierge d'information et occultée.

Pour en savoir plus concernant la conformité de l'affichage de votre cabinet contactez votre CDOMK qui saura vous donner plus d'informations.